



Canicule : saisissez vos représentant·es du personnel siégeant dans les FSSSCT

Le 22 juin 2026

La plupart des départements sont classés en alerte rouge ou orange, ce qui impose des mesures de prévention spécifiques. Compte tenu des températures très élevées, les employeurs ont l'obligation de protéger votre santé et d'assurer votre sécurité.

La CGT-Culture appelle tous les collègues à saisir leurs représentant·es du personnel siégeant dans les formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) pour faire remonter toutes les problématiques qu'elles et ils peuvent rencontrer, notamment l'absence de mesures face aux sites en extérieur sans ombres, au travail sous verrière, aux points d'eau manquants, aux bureaux sans climatisation, etc.

La réduction du temps de travail et la fermeture programmée des sites en période caniculaire sont, à titre d'exemple, des mesures prioritaires à prendre.

Les FSSSCT doivent être convoquées sans délais par les représentant·es du personnel afin de faire un état des lieux de la situation dans chaque site et d'adapter le travail, avec des points quotidiens (comme ce fut le cas lors de l'épidémie de Covid).

La seule priorité du ministère et de l'ensemble de ses opérateurs (AC, DRAC, SNC, EP) doit être la santé de ses personnels et non la rentabilité à tout prix

Voir [Chaleur intense, canicule et travail des agents publics : les précautions prévues par la réglementation](#) de la DGAFP

Relire [Canicule : les leçons de juillet 2025 ont-elles été retenues ?](#)